



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE PRÉSENT COMMUNIQUÉ NE DOIT PAS ÊTRE DISTRIBUÉ AUX ÉTATS-UNIS
NI AUX AGENCES DE TRANSMISSION DES ÉTATS-UNIS

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Rogers Sugar annonce un placement de titres de capitaux propres d'une valeur de 110 millions de dollars afin de financer une partie du projet d'expansion de sa capacité de production de sucre

**Placement public d'actions ordinaires d'une valeur de 50 millions de dollars
et deux investissements clés : le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec fera
l'acquisition d'actions ordinaires d'une valeur de 50 millions de dollars
et Belkorp Industries Inc. fera l'acquisition d'actions ordinaires
d'une valeur de 10 millions de dollars dans le cadre de placements privés simultanés**

Montréal (Québec), le 26 février 2024 – Rogers Sugar Inc. (la « **Société** » ou « **Rogers Sugar** ») (TSX : RSI) a annoncé aujourd'hui l'émission et la vente d'actions ordinaires (les « **Actions ordinaires** »), à un prix d'offre de 5,18 \$ par Action ordinaire, pour un produit brut total revenant à la Société d'environ 110 millions de dollars, dont le produit net sera affecté au financement d'une partie du projet d'expansion de la capacité de production dans l'est du Canada (le « **Projet d'expansion** ») entrepris par sa filiale opérationnelle en propriété exclusive Lantic Inc. (« **Lantic** »), tel qu'il est décrit plus en détail ci-après.

La vente des Actions ordinaires a lieu dans le cadre d'un placement public par voie de prise ferme (le « **Placement public** ») et de deux placements privés simultanés sans intermédiaire (les « **Placements privés simultanés** » et, collectivement avec le Placement public, les « **Placements de titres de capitaux propres** »).

Le Fonds de solidarité des travailleurs du Québec (F.T.Q.) (le « **Fonds FTQ** »), plus grand réseau d'investissement en capital de développement au Québec, est un investisseur principal dans le cadre des Placements de titres de capitaux propres; il a convenu d'acquérir des Actions ordinaires d'une valeur d'environ 50 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé simultané. De plus, Belkorp Industries Inc. (« **Belkorp** »), actionnaire de longue date de Rogers Sugar, a convenu d'acquérir des Actions ordinaires d'une valeur d'environ 10 millions de dollars, également dans le cadre d'un placement privé simultané.

Le Projet d'expansion

« Notre projet d'expansion de la capacité de production fera que Rogers Sugar sera encore mieux placée pour assurer sa croissance constante et rentable, en nous permettant de tirer profit des tendances positives observées sur le marché du sucre en Amérique du Nord, et nous remercions les investisseurs, dont le soutien nous permet de concrétiser ce projet », a indiqué Mike Walton, président et chef de la direction de Rogers Sugar et de Lantic.

Le Projet d'expansion augmentera la capacité de production de la raffinerie de Montréal de Lantic d'environ 20 %, ou 100 000 tonnes métriques. Le projet comprend des investissements dans la technologie et

l'équipement destinés au raffinage de sucre, ainsi que dans des infrastructures logistiques à la raffinerie de Montréal et dans la région du Grand Toronto afin de répondre à la demande du marché de l'est du Canada.

Le Projet d'expansion comporte trois composantes principales : (i) l'expansion de la capacité de raffinage de l'usine de Montréal par l'installation de nouveaux équipements; (ii) la construction d'une nouvelle station de chargement sur rails pour le vrac à Montréal pour accroître les expéditions vers le marché de l'est du Canada; et (iii) l'expansion de la capacité d'entreposage et l'amélioration du réseau logistique dans la région du Grand Toronto.

L'investissement total pour le Projet d'expansion est estimé à environ 200 millions de dollars. En plus des Placements de titres de capitaux propres annoncés aujourd'hui, le Projet d'expansion reçoit une aide importante du Gouvernement du Québec prenant la forme de prêts consentis par Investissement Québec à Lantic d'un montant pouvant atteindre 65 millions de dollars, tel qu'il a été communiqué précédemment.

Tel qu'il est indiqué dans le récent rapport de la Société pour le premier trimestre de 2024, le Projet d'expansion progresse comme prévu. Les travaux sont en cours et les principaux équipements ont été commandés.

La demande de sucre en vrac industriel fiable et de grande qualité a augmenté de façon soutenue ces dernières années, particulièrement dans l'est du Canada où l'industrie de la transformation alimentaire est en expansion, et cette tendance devrait se maintenir. L'accroissement de la demande est directement proportionnel à l'augmentation de la fabrication de produits contenant du sucre par nos partenaires d'affaires de l'industrie de la fabrication d'aliments. L'expansion de la capacité de production vient soutenir cette croissance, en plus d'encore mieux positionner la Société pour servir les clients de l'industrie de la transformation alimentaire et profiter d'une demande à long terme accrue de sucre en vrac.

Rogers Sugar a structuré le financement visant à assurer sa croissance de façon à ce qu'il ait peu d'incidence sur sa structure du capital. La Société a l'intention de continuer de fournir à ses actionnaires des rendements fiables, tout au long du processus de construction et dans l'avenir.

Renseignements sur le Placement public d'Actions ordinaires

Dans le cadre du Placement public réalisé par l'intermédiaire d'un syndicat de preneurs fermes (collectivement, les « **Preneurs fermes** ») codirigé par BMO Marché des capitaux et Financière Banque Nationale Inc., les Preneurs fermes ont convenu d'acquérir, par voie de prise ferme, 9 660 000 Actions ordinaires, à un prix d'offre de 5,18 \$ par Action ordinaire (le « **Prix d'offre** »), pour un produit brut total d'environ 50 millions de dollars. La Société a attribué aux Preneurs fermes une option leur permettant d'acquérir, aux mêmes modalités et selon les mêmes conditions, jusqu'à concurrence de 15 % d'Actions ordinaires supplémentaires, cette option pouvant être exercée en totalité ou en partie à tout moment jusqu'à 30 jours après la clôture du Placement public pour couvrir les surallocations, s'il y a lieu, et aux fins de stabilisation du marché (l'« **Option de surallocation** »).

La clôture du Placement public devrait avoir lieu vers le 4 mars 2024 et est assujettie aux conditions usuelles, notamment la conclusion d'une convention de prise ferme définitive, la clôture des Placements privés simultanés et l'obtention de l'ensemble des approbations des organismes de réglementation, dont celle de la Bourse de Toronto (la « **TSX** »). Les Actions ordinaires seront offertes au moyen d'un supplément de prospectus (le « **Supplément de prospectus** ») au prospectus préalable de base simplifié de la Société daté du 14 août 2023 (le « **Prospectus préalable** ») devant être déposé auprès des commissions des valeurs mobilières et d'autres autorités de réglementation analogues dans chacune des provinces du Canada.

On peut consulter le Prospectus préalable sous le profil de la Société sur SEDAR+, au www.sedarplus.ca, ou en obtenir un exemplaire en communiquant avec les Preneurs fermes. Le Supplément de prospectus

devrait être déposé vers le 28 février 2024. Il sera également affiché sous le profil de la Société sur SEDAR+, et il sera possible d'en obtenir un exemplaire auprès des Preneurs fermes.

Placements privés simultanés

En même temps que la clôture du Placement public et à condition que celle-ci ait lieu, (i) le Fonds FTQ a convenu d'acquérir 9 652 510 Actions ordinaires au prix total d'environ 50 millions de dollars (les « **Actions visées par le placement privé auprès du Fonds FTQ** ») et (ii) Belcorp a convenu d'acquérir 2 007 722 Actions ordinaires au prix total d'environ 10 millions de dollars (collectivement avec les Actions visées par le placement privé auprès du Fonds FTQ, les « **Actions visées par les placements privés** »). Si l'Option de surallocation est exercée, en totalité ou en partie, par les Preneurs fermes, le Fonds FTQ et Belcorp auront l'option (l'« **Option de souscription supplémentaire** ») d'acquérir des Actions ordinaires supplémentaires dans le cadre des Placements privés simultanés dans une proportion égale au nombre d'Actions ordinaires acquises par les Preneurs fermes aux termes de l'Option de surallocation.

Les Actions visées par les placements privés et les Actions ordinaires acquises à l'exercice de l'Option de souscription supplémentaire seront émises au Prix d'offre et seront assujetties à un délai de conservation de quatre mois prévu par la loi à compter de la date de leur émission, conformément à la réglementation en valeurs mobilières canadienne, ainsi qu'à un délai de conservation de six mois prévu par contrat à compter de la date de leur émission. La clôture des Placements privés simultanés est assujettie à certaines conditions, notamment la clôture simultanée du Placement public et l'obtention de l'ensemble des approbations des organismes de réglementation, dont celle de la TSX.

Emploi du produit

La Société prévoit affecter le produit net tiré des Placements de titres de capitaux propres au financement d'une partie du Projet d'expansion qui a été annoncé le 14 août 2023, tel qu'il est décrit plus en détail ci-dessus.

Si l'Option de surallocation et l'Option de souscription supplémentaire sont exercées intégralement ou partiellement, le produit net supplémentaire tiré de l'exercice de ces options sera affecté au financement du fonds de roulement.

Renseignements additionnels

Outre la souscription d'Actions visées par les placements privés par Belcorp, certains autres initiés de la Société, à savoir Mike Walton, Don Jewell, Jean-Sébastien Couillard, Mike Heskin, Rod Kirwan et Louis Turenne, souscriront 77 220 Actions ordinaires au total dans le cadre du Placement public. Les souscriptions d'Actions ordinaires par Belcorp et par les autres initiés susmentionnés sont des opérations avec une personne apparentée au sens de la législation en valeurs mobilières canadienne applicable. Ces opérations ne sont pas assujetties aux obligations d'évaluation officielle et d'approbation des porteurs minoritaires applicables aux opérations avec une personne apparentée parce que la valeur de celles-ci, dans la mesure où elles concernent des personnes apparentées, est inférieure à 25 % de la capitalisation boursière de la Société. Le conseil d'administration de la Société a approuvé les Placements de titres de capitaux propres. Une déclaration de changement important concernant ces opérations avec une personne apparentée n'a pas pu être déposée au moins 21 jours avant la clôture des Placements de titres de capitaux propres parce que ceux-ci ont été lancés à la date des présentes et que les modalités de la participation des personnes apparentées ont été confirmées simultanément, et que la clôture des Placements de titres de capitaux propres devrait se produire vers le 4 mars 2024.

Mise en garde concernant les énoncés prospectifs

Tous les énoncés, sauf ceux qui portent sur des faits passés, figurant dans le présent communiqué de presse, y compris, sans limitation, les énoncés relatifs aux Placements de titres de capitaux propres, à l'emploi prévu du produit, au Projet d'expansion, à son budget estimatif et aux bénéfices escomptés de ce

projet, aux tendances du marché du sucre nord-américain, à la date de clôture prévue des Placements de titres de capitaux propres et à l'obtention de toutes les approbations des organismes de réglementation nécessaires, constituent de l'« information prospective » ou des « énoncés prospectifs », au sens de certaines lois en valeurs mobilières, et sont fondés sur des attentes, des estimations et des projections qui sont valides en date du présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont nécessairement fondés sur un certain nombre d'estimations et d'hypothèses qui, bien que celles-ci soient jugées raisonnables par la Société à la date de ces énoncés, sont par nature assujetties à des incertitudes et à des éventualités importantes d'ordre commercial, économique et concurrentiel. Ces estimations et ces hypothèses peuvent se révéler inexactes. Bon nombre des incertitudes et des éventualités peuvent influencer, directement ou indirectement, sur les résultats réels et pourraient entraîner un écart important entre les résultats réels et ceux exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs. Certaines des estimations ou des hypothèses importantes sur lesquelles la Société s'est appuyée pour établir les énoncés prospectifs comprennent, sans limitation, la clôture des Placements de titres de capitaux propres et l'obtention de toutes les approbations requises des organismes de réglementation et des bourses de valeurs. Toutefois, rien ne garantit que ces hypothèses se révéleront exactes. Rien ne garantit par ailleurs que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, et les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux qui sont prévus dans de tels énoncés.

Il est conseillé aux lecteurs de ne pas s'en remettre sans réserve à ces énoncés prospectifs, qui ne sont valides qu'à la date du présent communiqué de presse. La Société ne s'engage nullement à mettre à jour ou à revoir les énoncés prospectifs afin de tenir compte notamment de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, sauf si la loi l'exige.

À propos de Rogers Sugar Inc.

Rogers Sugar a été constituée en société sous le régime des lois du Canada. Elle détient la totalité des actions ordinaires de Lantic, et ses bureaux administratifs sont situés à Montréal, au Québec. Lantic exploite des raffineries de sucre depuis 135 ans. Elle exploite des raffineries de sucre de canne à Montréal, au Québec, et à Vancouver, en Colombie-Britannique, ainsi que la seule usine de transformation du sucre de betterave au Canada, située à Taber, en Alberta. Lantic exploite également un centre de distribution à Toronto, en Ontario. Les produits du sucre de Lantic sont commercialisés principalement sous la marque de commerce « Lantic » dans l'est du Canada et sous la marque de commerce « Rogers » dans l'Ouest canadien. Ils comprennent le sucre cristallisé, le sucre à glacer, les cubes de sucre, la cassonade dorée et la cassonade brune, le sucre liquide ainsi que les sirops de spécialité. Lantic, qui a son siège à Montréal, au Québec, est propriétaire de la totalité des actions de The Maple Treat Company (« **TMTC** »). TMTC exploite des usines d'embouteillage à Granby, à Dégelis et à Saint-Honoré-de-Shenley, au Québec, ainsi qu'à Websterville, au Vermont. Les produits de TMTC, qui comprennent le sirop d'érable et les produits dérivés du sirop d'érable, sont offerts sous des marques maison au détail dans une cinquantaine de pays et sont vendus sous diverses marques. La Société vise à offrir les produits de sucre et les édulcorants de la meilleure qualité en vue de satisfaire ses clients.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC :

M. Jean-Sébastien Couillard
Vice-président des finances, chef de la direction financière et secrétaire corporatif
Tél. : 514-940-4350

investors@lantic.ca
Site Web : www.lanticrogers.com